

Enquête Nationale EANA 2025/2026

Foire aux Questions

La présente FAQ est destinée aux enseignants UPE2A de l'académie de Lille.

Cette FAQ vient compléter l'article publié par la DEPP :

<https://www.education.gouv.fr/enquete-eana-les-debuts-dans-le-systeme-scolaire-francais-des-eleves-allophones-nouvellement-arrivees-325562>

La FAQ sera régulièrement actualisée et enrichie, notamment à partir des questions formulées par les différents utilisateurs de l'application de saisie de l'enquête.

- **Informations relatives à l'enquête**

1. La lettre d'information destinée aux représentants légaux

Faut-il la transmettre aux intéressés ? Au risque de semer le doute et l'incompréhension chez les familles ?	Si les parents des élèves allophones ne sont pas en mesure de comprendre le document, il est possible de leur remettre en leur expliquant à l'oral l'esprit de la réglementation. Les parents d'élèves sont déjà destinataires de documents équivalents dans d'autres domaines de la vie publique.
Avons-nous des traductions dans chaque langue ?	Il n'existe pas de version traduite mise à disposition par l'administration mais rien n'empêche de procéder à une traduction à l'aide des outils numériques de traduction les plus répandus.

2. La protection des données personnelles

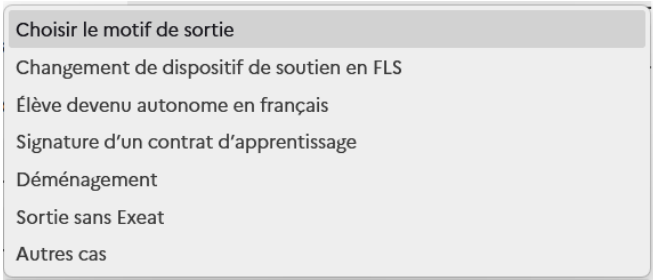
La saisie des données personnelles des élèves pourrait inquiéter les familles	La lettre d'information aux familles est conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD), qui n'est pas propre à l'enquête EANA.
La saisie des fiches fait apparaître notre nom et prénom : notre responsabilité est-elle directement engagée ?	La saisie des informations répond à une demande institutionnelle. En tant qu'agent de la communauté éducative vous vous engagez à fournir des informations fiables, comme c'est déjà le cas pour d'autres outils numériques utilisés pour le suivi pédagogique et administratif des élèves.
L'anonymat dans un cadre statistique : dans quelle mesure faut-il remplir l'état civil de l'élève si les données ne sont que statistiques ?	En dehors des personnes habilitées à saisir les fiches (Enseignants UPE2A et CASNAV) les données ne sont accessibles qu'au service de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère. Le nom et prénom permettent à plusieurs utilisateurs de renseigner la fiche en fonction du parcours suivi par l'élève. Le secret statistique consiste à anonymiser les données dans la phase d'exploitation et d'analyse

- **Le champ de l'enquête**

Doit-on rentrer dans l'application les élèves déjà présents dans les dispositifs l'année dernière ou uniquement ceux arrivés cette année ?	Tous les élèves inscrits cette année en UPE2A doivent être rentrés dans l'application qu'ils soient arrivés en 2025-2026 ou bien au cours des années précédentes. Pour tous les élèves lycéens, et pour les collégiens en secteur de plateforme, les fiches sont déjà créés par le CASNAV (arrivées 2025-2026 uniquement).
Que faire si l'élève déménage et change de région au cours de l'année scolaire ? Il y a bien une date de fin de premier dispositif FLS. Est-ce la nouvelle région de scolarisation qui récupère la	En cas de changement d'académie il faut que l'académie d'accueil crée et renseigne la fiche, les doublons seront gérés au niveau national.

fiche ? Tout le monde a donc accès aux fiches de tout le monde ?	En cas de déménagement au sein de l'académie, il est possible de récupérer la fiche. L'accès est toutefois limité aux niveaux d'enseignement dans lesquels vous intervenez (1^{er} / 2nd degré).
Faut-il saisir les élèves évalués mais pas dans le dispositif ?	C'est le CASNAV qui se charge de la saisie pour ces élèves, sur la base des fiches de liaison que vous faites remonter à votre conseiller référent.

- Questions d'ordre technique et dysfonctionnements**

Comment fait-on pour ouvrir une fiche déjà créée que l'on souhaite compléter ?	Dans la Liste des fiches, trier selon le critère de votre choix (par exemple « NOM ») pour retrouver la fiche en faisant défiler puis cliquer sur le numéro de la fiche.
Comment retrouver une fiche dans la liste afin de la valider ?	En utilisant les filtres et les clés de tri, puis l'ordre alphabétique.
Peut-on faire une recherche par nom ?	L'application ne permet pas de rechercher un élève en saisissant son nom
Le filtre « Lieu de scolarisation » ne fonctionne pas	Cette catégorie est divisée en trois. Un tri alphabétique est possible sur trois sous-catégories : UAI Nom de l'école/ établissement Commune de l'école/ établissement
La saisie de l'UAI pour la 1 ^{ère} scolarisation fonctionne, mais pas pour la scolarisation actuelle	En principe la saisie de l'UAI fonctionne dans ces deux champs. Si la difficulté persiste merci de nous le signaler par mail au ce.casnav@ac-lille.fr
Le menu des raisons de sortie du dispositif FLS étant un menu déroulant, y a-t-il les motifs suivants : fugue, OQTF, départ apprentissage ?	Le menu déroulant de l'application propose les choix suivants : 

Professeur du 1er degré en UPE2A 1D, j'ai réalisé les évaluations en autonomie (sans le CASNAV), je dois bien sélectionner "Enseignant FLS" et non "réfèrent CASNAV et enseignant FLS" (point 7, onglet 'positionnement initial') ?

Oui. L'option « réfèrent CASNAV et enseignant FLS » est à choisir lorsque l'élève est évalué dans le cadre d'une plateforme mobilisant à la fois le CASNAV et l'enseignant UPE2A.

- **Situations particulières**

Quand il y a des élèves qui ne fréquentent plus le dispositif FLS ni les cours ordinaires dans l'établissement, mais qu'ils ne sont pas radiés sur ONDE ou SIECLE, que fait-on ?

Dans ce cas l'élève doit être désinscrit du dispositif UPE2A, il convient alors d'indiquer la date de sortie et le motif.

Qui saisit les inscrits hors procédures qui ne bénéficieraient pas de dispo ? (Si dispo = Prof UPE2A) - Jeunes majeurs inscrits en direct en lycée, recrutement de sportifs inscrits directement en établissement sans passer par le CIO, etc.

Ce sont des situations particulières. Il convient de les signaler au Casnav, qui se chargera de la création de la fiche si les informations obligatoires sont disponibles.